



CCAN/11/40

# Les concours publics à l'agriculture en 2011

Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation

Session du 4 juillet 2012

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt - MAAF

Secrétariat Général - SG

Service des Affaires Financières, Sociales et Logistiques - SAFSL

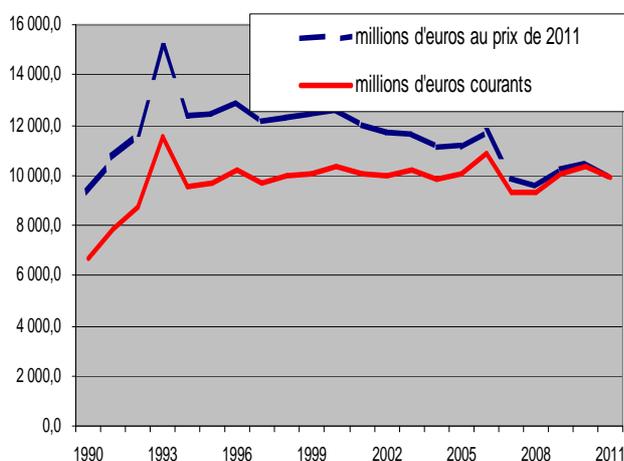
78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP

## Les concours publics à l'agriculture en 2011

En 2011, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale et hors pêche) atteignent 16 milliards d'euros, dont 61 % financés par l'Union européenne. Ils diminuent de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Les aides nationales baissent de 10 % tandis que les aides européennes augmentent de 2 %. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, décroissent de 2,5 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. Pour ces dernières, l'année 2011 se caractérise par une relative stabilité des dispositifs par rapport à l'année 2010, qui était la première année de mise en œuvre des mesures du bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC). A l'inverse, sur le plan des aides nationales, l'année 2011 marque un retour à la normale après une année 2010 atypique marquée par la mise en œuvre du Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA). Un fait marquant de l'année 2011 concerne le redressement des dépenses de développement rural en baisse depuis 2006 alors que la nouvelle programmation atteint son régime de croisière.

### 1- Agriculture et territoires ruraux : des soutiens publics en légère diminution

#### 1.1 - Baisse des aides aux marchés et revenus agricoles



Graphique 1 : Evolution des aides de marché et revenus agricoles. Source : Concours publics à l'agriculture 2011. MAAAF/SAFSL / SDABC, 2011.

Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

En 2011, les aides de marchés et les aides au revenu agricole (1<sup>er</sup> Pilier) baissent de 416,1 millions\* par rapport à 2010. Les aides européennes augmentent légèrement à 8,8 milliards alors que les aides

\* l'unité monétaire retenue est l'euro. Dans la suite du document, millions s'entend comme millions d'euros et milliards comme milliards d'euros

nationales, d'un montant de 1,2 milliard, reculent de 29 % par rapport à celles de 2010.

L'année 2011 est caractérisée par les faits suivants :

- Le maintien des mesures d'allègement de charges à un niveau proche de celui de 2010

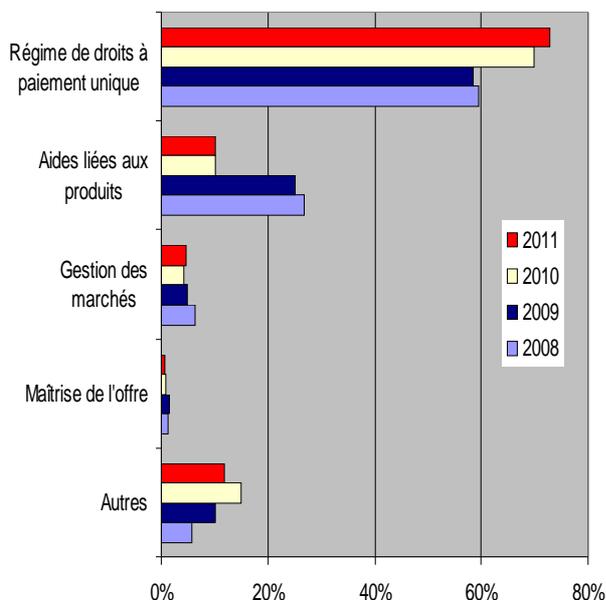
En 2011, les mesures nationales d'exonération de charges sociales s'élèvent à 482 millions. Elles concernent l'emploi dans le secteur agricole, et notamment, la mesure relative aux taux réduits pour l'emploi de travailleurs occasionnels. L'Etat compense auprès des organismes de sécurité sociale les moindres recettes perçues du fait de l'exonération des charges sociales.

- La fin des aides de crise liées au PSEA

Les derniers versements au titre des aides du PSEA ont lieu en 2011. Cela concerne le solde du Dispositif d'Accompagnement Spécifique pour les agriculteurs en difficulté (DACS Agri) pour un montant de 56,9 millions et le solde des prêts bonifiés de consolidation (4,3 millions).

- La stabilité du régime de paiement unique et des soutiens au titre de l'article 68

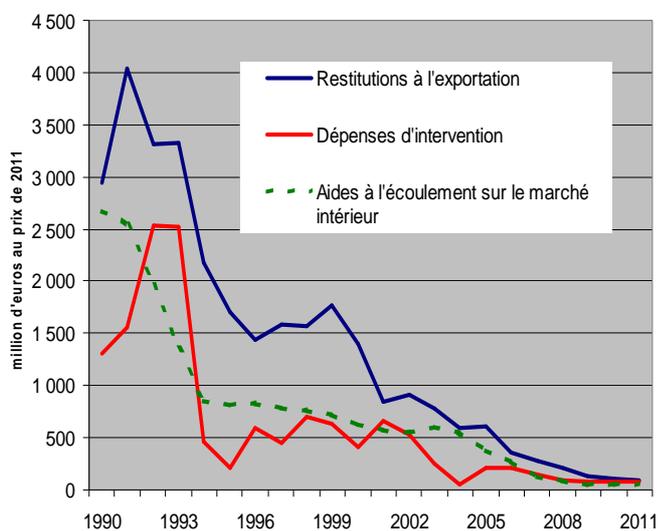
Alors que les autres dispositifs d'aides subissent une légère érosion de leur crédit en 2011, le régime de paiement unique connaît peu d'évolution par rapport à l'année 2010. Sa part dans le total des aides aux marchés et revenus agricoles augmente donc.



Graphique 2 : Répartition et évolution des aides de marché et revenus agricoles (hors fonds de restructuration de l'industrie sucrière). Source : Concours publics à l'agriculture 2011. MAAAF / SAFSL / SDABC, 2011.

Note : "Autres" correspond aux aides d'organisation et modernisation des filières, de promotion et qualité des produits, d'aide alimentaire, de gestion des aléas de production et allègement des charges.

### 1.1.1- Stabilité des aides de gestion de marché



Graphique 3 : Evolution des restitutions à l'exportation, dépenses d'intervention et d'aides à l'écoulement sur le marché intérieur. Source : Concours publics à l'agriculture 2011. MAAAF / SAFSL / SDABC, 2011.

En 2011, les aides de gestion de marchés évoluent de +1,4 %, pour atteindre 447,7 millions. Cette légère hausse succède à des années de baisse successives depuis 2005. Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur et les restitutions à l'exportation se replient. A l'inverse, les dépenses d'intervention marquent une hausse de 6,3 %.

#### • Des restitutions en baisse pour certains produits

Les restitutions (89 millions) diminuent de 17 % en 2011. En terme de produits, les restitutions aux volailles, qui représentent 78 millions sur 89 millions au total, sont relativement stables. La baisse de 13 % des restitutions s'explique essentiellement par celle sur les produits laitiers de 17,8 millions. En effet, la fin de ces restitutions en novembre 2009 du fait de l'amélioration de la conjoncture ne se traduit dans les paiements qu'en 2011. Le versement des restitutions sucre qui s'élevait encore à 7 millions en 2010 s'achève en 2011, la réforme de l'OCM sucre mettant fin en 2008 aux restitutions.

#### • Des dépenses d'intervention marquant un redressement après quatre années de baisse

Les dépenses d'intervention communautaires (84,2 millions) affichent une augmentation de 11 %, principalement du fait de l'ouverture au stockage de l'orge, courant 2010, afin de soutenir les cours. L'année 2011 constitue la première année complète de paiement de frais de stockage qui s'élèvent à 37 millions. En ce qui concerne les interventions sur les produits laitiers, des sorties de stock ont eu lieu de juin à septembre 2011, ce qui a réduit les frais de stockage de 22 millions.

Les interventions concernant le secteur vitivinicole (37,7 millions) diminuent de 14 %. La nouvelle OCM vitivinicole entrée en vigueur il y a deux ans ne finance plus le stockage public d'alcool. Les soutiens accordés à la distillation de crise, qui s'élevaient encore à 9,6 millions en 2010, disparaissent en 2011 marquant la fin de cette mesure conjoncturelle.

#### • Des aides à l'écoulement sur le marché intérieur en diminution

Les aides européennes à l'écoulement sur le marché intérieur se replient de 11 %. Les aides à la production de fourrages séchés et à la transformation de chanvre et lin textile diminuent respectivement de 17 et 7 %. La plupart des autres aides n'a pas fait l'objet de paiements en 2010, à l'exception de l'aide du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI) pour la transformation du sucre de canne qui se maintient à 5,7 millions.

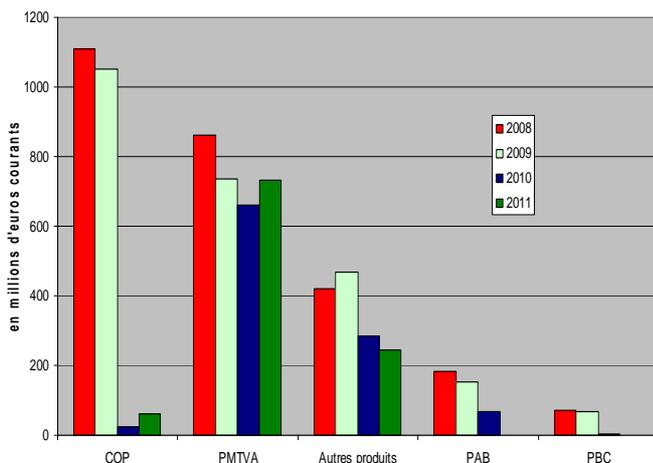
#### • Les autres soutiens aux marchés en hausse

Les autres soutiens pour la gestion des marchés augmentent de 10,6 %. Hors apurement et taxes, les aides européennes sont de 214,5 millions (+7,6 %) dont 45 % sont alloués au fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes, lequel est relativement stable. Les aides indirectes au titre du POSEI représentent 113 millions soit une hausse de 13 % qui est à mettre en relation avec l'augmentation de 34 % (+15 millions) des aides à l'industrie sucrière. Cette

hausse fait suite à une baisse de 25 % en 2010. En réalité, l'année 2010 connaît un niveau de dépense artificiellement faible du fait d'un paiement anticipé en octobre 2009 (au titre de l'année budgétaire européenne qui s'étale d'octobre 2009 à octobre 2010). Le Régime spécifique d'approvisionnement, qui compense les surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement, s'est quant à lui maintenu à 20,9 millions.

Hors apurement et taxes affectées (pénalités laitières), les aides nationales (67 millions) augmentent de 7 % du fait essentiellement d'une aide nouvelle de 5,9 millions versée en complément du POSEI dans les DOM pour la structuration de la filière élevage, afin que les producteurs s'organisent en coopérative et en association. Cette aide s'inscrit dans la mise en œuvre des crédits décidés par le Conseil interministériel pour l'Outre-mer de 2009 (CIOM) et destinés à financer des dispositifs favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'Outre-mer.

### 1.1.2 - Stabilité des aides liées aux produits malgré la poursuite de la mise en œuvre du découplage



Graphique 4 : Evolution des aides liées aux produits. Source: Concours publics à l'agriculture 2011. MAAF /SAFSL/SDABC, 2011.

Après la forte baisse de ces aides en 2010 (-58 %), année de mise en œuvre du bilan de santé de la Politique Agricole Commune, les aides liées aux produits se maintiennent à un niveau légèrement au-dessus du milliard. Cette stabilité reflète celle des aides européennes alors que les soutiens nationaux fléchissent légèrement. Les aides liées aux produits qui subsistent concernent :

- la Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA), financement européen et la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante, pour un montant total de 733 millions,
- les mesures non découplées dans les DOM pour 189,6 millions, dont 129 millions d'aide compensatrice à la banane, 32 millions d'aide aux planteurs de canne à sucre à la Réunion, 14 millions

au titre des aides animales encore couplées (PMTVA...) et, au titre d'un nouveau dispositif, 3,5 millions pour le riz en Guyane,

- des aides diverses dont notamment la prime aux protéagineux (33,8 millions), le paiement compensateur féculé de pomme de terre (16,7 millions), les aides à la production de produits transformés à base de fruits et légumes (37 millions) et les aides à la surface pour le riz (7 millions).

Le riz Guyane, qui faisait l'objet d'une aide découplée dans le cadre de l'OCM unique jusqu'en 2010, est intégré à partir de 2011 dans le POSEI France.

Cette stabilité en 2011 des aides liées aux produits recouvre des fortes baisses sur certaines aides découplées à partir de la campagne 2010/2011, et des hausses sur d'autres (primes aux protéagineux, Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante).

En 2010, des paiements ont été effectués au titre de la campagne 2009/2010 où le découplage n'était pas encore effectif, notamment pour la Prime à l'Abattage (PAB) pour 69 millions. Ces paiements n'ont pas été reconduits en 2011 suite au découplage.

L'aide aux cultures énergétiques fait l'objet de ses derniers paiements en 2011 (-96 %). De même, la prime tabac qui s'élevait encore à 13,7 millions en 2010 disparaît avec la réforme de l'OCM tabac. Les dernières aides couplées qui concernent notamment le riz, les fourrages séchés, la féculé de pommes de terre, les protéagineux, le lin et le chanvre seront amenées à basculer en 2012 dans le régime découplé.

L'aide au maintien et à l'engraissement et l'indemnisation des éleveurs en lien avec la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), qui représentait en tout 2 millions en 2010, n'a pas été reconduite.

Malgré cette baisse globale, les paiements au titre de la Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA) augmentent de 11 % (+71 millions) essentiellement du fait de l'augmentation du taux d'avance européen à 80 %, le taux d'avance national sur cette mesure restant à 60 %. Le solde sera payé en 2012.

### 1.1.3 - Légère augmentation des aides de maîtrise de l'offre

Les aides de maîtrise de l'offre augmentent de 4 % pour atteindre 99,1 millions en 2011.

Concernant le fonds de restructuration du sucre, les paiements au titre de la restructuration sont terminés alors que ceux pour la diversification augmentent de 12,2 millions et s'élèvent à 29,4

millions. Ces dernières aides seront versées jusqu'en 2012, date d'échéance du fonds.

Les aides communautaires versées au secteur vitivinicole pour procéder à l'arrachage des surfaces en vignes dans le cadre de la nouvelle OCM vitivinicole, reculent de 26 % (-12 millions) pour atteindre 35 millions. Cette baisse s'inscrit dans la dynamique du dispositif d'arrachage ouvert au niveau européen, qui prévoyait des dotations en diminution sur trois ans.

L'aide à la cessation d'activité laitière augmente de 12 % (+3,6 millions) pour atteindre 34 millions. Ce montant inclut 5,9 millions d'aide attribuée au titre du plan stratégique de développement des filières, annoncé par le Ministre en charge de l'agriculture lors du salon de l'élevage fin 2010 et qui entre en vigueur en 2011. Ce plan a pour objet d'accompagner les mutations et le renouvellement des générations sur la période 2011-2013.

#### 1.1.4 - Stabilité du régime de paiement unique et des aides de l'article 68

La mise en œuvre du bilan de santé de la PAC en 2010 a modifié le champ du régime de paiement unique avec l'extension du découplage à de nombreuses aides. Par rapport à celle de 2010, la campagne 2011 se caractérise par une grande stabilité dans le dispositif des aides à la surface qui se maintiennent, droits à paiement unique et aides de l'article 68 confondus, à 7,2 milliards.

Quelques changements mineurs sont néanmoins intervenus. Ainsi, l'aide à la diversité des assolements, mise en place lors de la campagne 2010 avec un montant de 76,7 millions dans le cadre des soutiens spécifiques de l'article 68, n'est-elle pas reconduite en 2011. A l'inverse, deux dispositifs de soutien spécifique font l'objet de premiers paiements en 2011 : le soutien à la conversion à l'agriculture biologique et l'aide à l'assurance récolte.

Cette dernière intervient en complément de l'aide nationale à l'assurance récolte et prend la forme d'une prise en charge partielle des cotisations d'assurance éligibles qui, avec l'aide nationale, ne doit pas dépasser 65 % de leur montant. Les paiements européens correspondant à ce dispositif en 2011 s'élèvent à 40 millions au titre des deux campagnes 2010 et 2011.

A l'instar de l'aide au maintien en agriculture biologique en 2010, l'aide à la conversion à l'agriculture biologique a été transférée en 2011 du deuxième vers le premier pilier de la PAC (ce transfert ne concerne que les nouveaux contrats à partir de 2011, les anciens contrats restant financés par le deuxième pilier). Les soutiens à la conversion à l'agriculture biologique pour les contrats souscrits en 2011 portant sur une surface

de 176 000 ha, qui sont dès lors financés intégralement sur crédits communautaires, seront payés en 2012. Le soutien spécifique au maintien en agriculture biologique augmente de 54 % pour atteindre 26 millions, ce qui correspond à une surface de 295 180 hectares.

Par ailleurs, certains dispositifs qui existaient en 2010 ont vu leur périmètre aménagé. L'aide supplémentaire aux protéagineux est élargie aux nouvelles surfaces en légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin) afin de favoriser l'implantation de ces cultures qui enrichissent le sol en azote et limitent la consommation d'intrants dans les assolements.

Les soutiens pour désavantage spécifique augmentent de 4,3 % pour atteindre 169 millions. Enfin, le taux de modulation sur le droit à paiement unique passe à 9 %.

#### 1.1.5 - Maintien à leur haut niveau des aides d'organisation et modernisation des filières dû principalement à l'OCM vitivinicole

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières, qui avaient doublé en 2010, marquent une légère inflexion (-4 %) pour atteindre 212 millions en 2011.

Les soutiens européens au programme national d'aides quinquennal dans le cadre de la nouvelle OCM vitivinicole sont stables à un montant de 183,2 millions. Les aides pour la restructuration et la reconversion du vignoble progressent de 21 % et atteignent 125 millions. A l'inverse, les aides européennes aux investissements destinées aux entreprises de production et de négoce baissent de 26 %, à 58 millions, du fait de la nouvelle répartition dans la prise en charge des investissements vitivinicoles entre le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Dans ce cadre, les opérations d'investissement relevant de l'OCM vitivinicole sont devenues éligibles au FEADER à partir du 1/03/2011.

Les aides nationales (28,6 millions) ont baissé de 23 % du fait, essentiellement, de la fin des paiements au titre du plan de relance et d'anciens plans de modernisation.

Le versement de certaines aides directes en faveur de la modernisation de la production horticole et de fruits et légumes prévu en 2011 (pour un montant de 4,1 millions) a été reporté afin de se conformer à un arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 2011 nécessitant de revoir les modalités d'action.

Les premiers paiements au titre des plans stratégiques de développement des filières restent à des niveaux assez faibles en 2011, année d'engagement de ces crédits. Ce plan, engagé en

2011, soutient diverses mesures allant de la mise aux normes des bâtiments d'élevage à l'aide à la cessation d'activité laitière. Les crédits relatifs à ce plan sont comptabilisés dans différentes catégories d'aides selon leur nature. Pour ce plan, une enveloppe de 41,8 millions a été débloquée en 2011, dont 27 millions pour les producteurs de porcs, volailles et palmipèdes gras qui s'ajoutent aux crédits pour les investissements de modernisation de la filière porcine (5 millions).

#### 1.1.6 - Baisse des aides en faveur des actions de promotion et de qualité des produits essentiellement sur le plan européen

Les aides pour des actions de promotion et de qualité des produits (106 millions) baissent de 14,5 %.

Après deux années de forte croissance en 2009 et 2010, les aides européennes diminuent de 16 millions (-37 %) en 2011 et s'élèvent à 27 millions.

Les aides à la promotion sur les marchés des pays tiers de l'OCM viticulture baissent de 52 % (-17 millions).

Les mesures européennes de promotion à l'intérieur de l'Union européenne atteignent 8,5 millions en 2011, soit 57 % de plus que leur montant de 2010.

Après la forte hausse de 2010 (+25 %), les dépenses nationales diminuent de 2 % (-1,7 million) du fait du repli des aides structurelles liées à l'expérimentation, aux études et au développement technologique (-17 % soit -1,5 million) et de la diminution des aides aux actions collectives de promotion à l'international du vin (-3,5 millions). Ces dernières représentent la contrepartie nationale aux programmes de promotion européen et évoluent en fonction des programmes en cours.

Par ailleurs, le fonds national viticole, créé en 2011, intègre différents soutiens à cette filière : celui à l'expérimentation, à la promotion et à la communication. Ces aides atteignent 6 millions en 2011.

Les aides nationales à la promotion et à la communication sur le marché européen connaissent une augmentation de 57 % (+3,2 millions) qui bénéficie majoritairement aux filières viande bovine et autres filières animales alors que les aides de promotion aux fruits et légumes diminuent de 18 % (-1,6 million).

Les subventions de fonctionnement de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) et de l'Agence Bio augmentent de 11% (+1,9 million). En effet, une subvention exceptionnelle de 2 millions a été versée à l'INAO dans un contexte d'augmentation de ses coûts du fait de la titularisation des agents et de l'augmentation des frais de location sur le site de Montreuil. Sur ce montant, 1,6 million représente un produit constaté

d'avance au titre de 2012. A l'inverse, les subventions pour charge de service public de la SOPEXA, ADEPTA et des autres organisations de promotion à l'international sont stables.

#### 1.1.7- Stabilité de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire (101 millions) est au même niveau que celle de 2010. Les aides européennes diminuent de 4 % pour atteindre 87,8 millions en 2011. Les programmes européens en faveur des personnes les plus démunies reculent de 6,4 % (-5 millions).

Contrairement aux années précédentes, où une part des produits des programmes alimentaires étaient encore achetés sur le marché, le programme européen d'aide aux plus démunis se voit attribuer, en 2011, exclusivement les produits stockés dans le cadre de l'intervention de marché.

Ainsi, sur 73 millions, 50 millions correspondent à la valorisation d'orge stocké et 19 millions à celle de lait écrémé en poudre qui ont été accordés au programme. Cette attribution des stocks de produit au programme d'aide alimentaire ne génère ni produit financier lié à un déstockage (comptabilisés auparavant négativement dans les concours publics à l'agriculture), ni coûts d'achat sur le marché.

Les aides nationales augmentent de 33% par rapport à 2010 à 13,1 millions. La part nationale du programme de distribution de lait aux écoles augmente de 10% et les aides liées à la coopération technique (0,8 million) sont en hausse de 11 % mais n'atteignent pas les niveaux antérieurs à 2009.

#### 1.1.8 - Retour à la normale des aides pour gestion des aléas de production et allègement de charges suite à l'effort exceptionnel de 2010

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègement de charges reculent de 33,8 % et s'élèvent à 759 millions, en 2011, financés presque intégralement par l'Etat. En effet, l'année 2010 s'est caractérisée par un niveau exceptionnellement haut de ces aides avec la mise en place du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) et une aide de crise ponctuelle débloquée par l'Union européenne en faveur des producteurs laitiers durement touchés par la crise.

Le Dispositif d'Accompagnement spécifique des Agriculteurs (DACS) mis en place dans le cadre du PSEA est soldé avec le versement de 56,9 millions. Cette somme comprend 13,7 millions d'exonération de charges sociales versés à la MSA, 5,4 millions pour le volet audit, 37,7 millions pour les intérêts d'emprunt et 0,1 million pour l'aide à la reconversion professionnelle.

Le dispositif AGRIDIFF classique a, pour sa part, donné lieu à 3 millions de paiement en 2011.

Le fonds d'allègement de charge (FAC), qui avait généré 203 millions de paiement en 2010, dont l'essentiel au titre du PSEA, disparaît pratiquement en 2011 (0,4 million). Ces paiements se répartissent entre le FAC Corse (0,2 million) et le solde du PSEA (0,2 million). Le FAC fruits et légumes ne donne pratiquement lieu à aucun paiement en 2011 (0,03 million).

Cette dernière mesure s'intégrait dans le plan d'action fruits et légumes, qui comprenait 15 millions de mesures conjoncturelles, dont 10 millions de FAC et 5 millions de prise en charge de cotisations sociales. Ce plan présenté par le Ministre en charge de l'agriculture en septembre 2011 répondait à la détérioration de la consommation engendrée par la crise sanitaire en Allemagne. Ce plan incluait également des mesures structurelles pour accompagner les agriculteurs en grande difficulté (par le biais d'aide à la reconversion professionnelle notamment) et soutenir les investissements : restructuration des entreprises de commercialisation (enveloppe d'1,5 million), rénovation des vergers pêche (enveloppe de 1 million) et modernisation des serres (enveloppe d'1 million). L'essentiel du paiement de ces dernières mesures devrait intervenir en 2012.

En 2011, les compensations des exonérations de charges sociales versées à la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole) restent à un haut niveau puisqu'elles s'élèvent à 482 millions. Ces aides en diminution de 5 % concernent :

- l'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels ou de demandeurs d'emplois : 468 millions ;
- l'embauche en CDI ou la transformation de CDD en CDI par les groupements de main d'œuvre agricole : 0,1 million ;
- le contrat vendange : 13,6 millions.

La délégation de crédit à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) pour la prise en charge des cotisations d'assurance récolte s'est élevée à 25 millions dont 10 millions de reliquat qui ont servi à alimenter le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA). Le montant net de cette délégation (15 millions) est en baisse de 42% par rapport au montant de 2010. Ce dispositif intervient en complément du nouveau dispositif d'intervention spécifique mis en place dans le cadre de l'article 68 qui finance une partie de ces cotisations via le FEAGA (Fonds européen agricole de garantie) à hauteur de 75% de l'aide totale. Le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA), fait l'objet d'un abondement en gestion de 9,2 millions auxquels s'ajoutent les 10 millions affectés initialement à l'assurance récolte. Les paiements du FNGRA s'élèvent à 189 millions dont 100 au titre de la sécheresse 2011.

L'aide à la balance, qui aide, dans les DOM, les producteurs de cannes à sucre à acheminer leurs productions du bout de champ à la balance, l'aide forfaitaire d'adaptation des sociétés sucrières à la réforme de l'OCM et l'aide à l'écoulement du sucre des DOM pour la Réunion et la Guadeloupe s'élèvent à 50,8 millions (+3 % par rapport à 2010). Elles s'inscrivent dans la réglementation communautaire qui autorise la France à accorder au secteur sucrier des régions ultrapériphériques françaises une aide allant jusqu'à 90 millions par an.

Le remboursement de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) s'élève à 129 millions en baisse de 4% par rapport à 2010.

Une aide de minimis pour le cuir des bovins d'1,2 million vient à l'appui de ce secteur de transformation, qui connaît des difficultés.

## 1.2- Augmentation des dépenses de développement rural

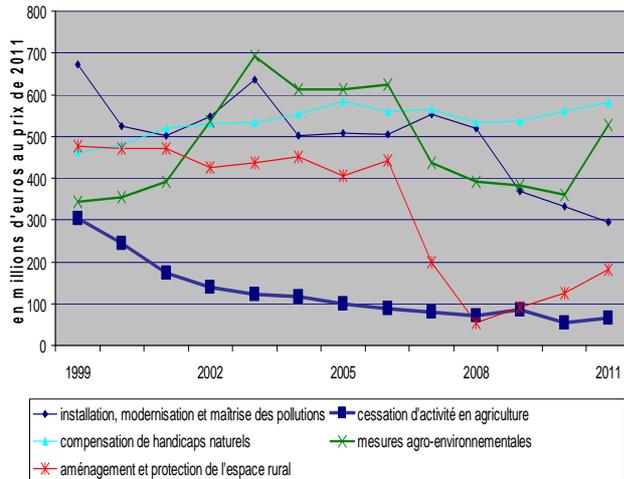
Les concours publics au développement rural passent de 1,492 milliard en 2010 à 1,741 milliard en 2011, soit une hausse de 16,7 %. Le financement national augmente de 7 % (+51,5 millions) et le financement communautaire de 26 % (+197,7 millions).

Un certain nombre de mesures font l'objet de premiers paiements en 2011, essentiellement dans les DOM. Ainsi, à la Martinique, 1,7 million a été versé pour soutenir les services de base pour l'économie et la population rurale.

Hors mesures forestières, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des DOM) représentent, en 2011, 1,529 milliard ce qui constitue une augmentation de 20 % (+257,3 millions par rapport à 2010). Globalement, ces plans ont atteint leur régime de croisière mais le report de 2010 à 2011 du paiement, pour des raisons techniques, d'une partie des mesures agro-environnementales (MAE), de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) et des prêts bonifiés conduit à une hausse faciale des soutiens en 2011.

Cette augmentation s'explique également par une très nette hausse des crédits de l'aménagement et de la protection de l'espace rural : l'axe 3, qui vise au maintien et au développement de l'attractivité des zones rurales et l'axe Leader connaissent un essor bien que les montants qui leur sont impartis restent limités (29,6 millions). Pour l'essentiel, ce sont les crédits européens qui sont responsables de l'augmentation de ces axes dont le co-financement

national est plutôt pris en charge par les collectivités.



Graphique 5 : Evolution des principaux soutiens au titre du développement rural. Source: Concours publics à l'agriculture 2011 définitifs. MAAAF / SAFSL/SDABC, 2012.

Hors mesures forestières, les Plans de Développement Ruraux (PDR) dans les DOM connaissent une hausse de 86 %. Les crédits non consommés étant perdus au bout de deux ans, une forte mobilisation pour engager les crédits a eu lieu. Par ailleurs, en 2011 s'est ouverte la possibilité d'avance aux bénéficiaires ce qui a généré des paiements supplémentaires.

### 1.2.1- Inflexion de l'évolution des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation et la maîtrise des pollutions passent de 327 à 294 millions.

- La Dotation jeunes Agriculteurs (DJA)

La DJA enregistre en 2011, une baisse dans les paiements (-5,7 %) et le nombre de bénéficiaires passe de 4 734 à 4 678. Compte tenu des décalages des paiements, cette évolution reflète la baisse des installations constatée en 2008-2009.

- Le Plan de performance énergétique

La croissance fulgurante du Plan de performance énergétique (PPE) depuis sa création en 2009, se confirme en 2011 avec un taux de +102 % par rapport à 2010. Une part de ces aides (13,5 millions) relèvent du PDRH alors qu'une autre part (1,9 millions), s'inscrit initialement dans le cadre du plan de relance. Cette dernière, sans contrepartie communautaire, est quasiment multipliée par quatre du fait du nouvel élan apporté dans le cadre du plan de développement des filières sur la période 2011-2013.

- Les aménagements fonciers et hydrauliques

Les aménagements fonciers et hydrauliques, dont le montant se porte à 20 millions en 2011, augmentent de 70 %. Si les crédits nationaux

connaissent un repli de 22 %, les crédits communautaires augmentent de 278%. Le financement des travaux d'hydraulique par le ministère en charge de l'agriculture est en effet arrêté depuis le 31 décembre 2008. Il n'y a plus de nouvel engagement dans ce domaine. Les investissements financés concernent des ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation dont l'Etat demeure propriétaire.

- Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)

Le nombre de bénéficiaires du PMBE passe de 8 384 à 6 566 en 2011. Les crédits correspondants subissent une baisse de 17 millions (-19 %) suite au pic des paiements en 2008-2009.

- Le programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA)

Les crédits du programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA) baissent de 55 % (de 17,4 millions en 2010 à 7,8 millions en 2011). Ces crédits financent le solde des dossiers de ce programme dont les engagements se sont arrêtés le 31/12/2006.

- Les Plans stratégiques de développement des filières

Au titre des Plans stratégiques de développement des filières, les montants payés en 2011 pour le bien-être des porcs a été de 0,8 million.

- Les bonifications de prêt d'investissement

Les bonifications de prêt d'investissement diminuent de 41% par rapport à 2010 du fait du report en 2012 du paiement aux banques des factures relatives aux prêts de 2007. Les paiements européens sur les prêts bonifiés jeunes agriculteurs diminuent de 7,1 millions et les paiements sur les prêts bonifiés de modernisation, tant nationaux qu'européens, reculent de 12,6 millions puisqu'il n'y a plus de nouveaux entrants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, à l'exception des prêts aux CUMA. En ce qui concerne les prêts bonifiés de consolidation mis en place dans le cadre du PSEA, 90% des cinq années de bonification ont été décaissées en une seule fois en 2011 pour un montant de 4,4 millions, qui correspond à 4 169 prêts PSEA.

### 1.2.2- Des paiements en hausse pour la cessation d'activité en agriculture

Les aides à la cessation d'activité en agriculture voient leur montant croître de 20,4 %. Cette tendance résulte de la hausse des aides nationales, de 23 %, et de la baisse de 53 % des aides européennes (le financement est national à 99%).

Les indemnités viagères de départ (IVD) représentent 93 % de ces aides. Cette mesure concerne encore 109 428 personnes, nombre qui se réduit chaque année puisque la mesure ne compte plus de nouveaux entrants depuis 1990. Néanmoins,

du fait de l'apurement progressif de la dette de l'Etat à la MSA sur ce dispositif, les crédits augmentent de 14,8 millions pour s'établir à 61 millions.

Les préretraites diminuent de 2,5 millions, après avoir baissé de 4,2 millions en 2010, pour s'établir à 2 millions. La préretraite n'est maintenue que dans les DOM : le nombre de nouveaux entrants est de 13 personnes, ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 795.

### 1.2.3- Augmentation des concours publics pour la compensation de handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels passent de 555 millions en 2010 à 583 millions en 2011 (+5 %).

Cette hausse est due à l'augmentation des paiements des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) qui représentent plus de 98 % de ces crédits. Ils passent de 546,5 millions en 2010 à 571,8 millions en 2011(+4,6 %). En plus du report d'une partie des paiements de 2010, l'année 2011 voit l'application de la dernière phase de la réévaluation du montant de l'aide des 25 premiers hectares, ajustement permis par le bilan de santé de la PAC.

### 1.2.4- Augmentation conséquente des mesures agro-environnementales

Les concours publics pour les mesures agro-environnementales enregistrent une hausse globale de 49 %, passant de 354 millions en 2010 à 528 millions en 2011. Les crédits nationaux augmentent de 61 millions (+53 %) et les crédits européens de 113 millions (+47 %).

#### • Hausse de la Prime herbagère agro-environnementales (PHAE)

La hausse des crédits communautaires sur le dispositif de la prime herbagère agro-environnementale (+33 millions, soit +19 %) tire les paiements de cette mesure vers le haut (+28,2 millions, soit +11 %) malgré la baisse de 6 % des crédits nationaux.

Les effets du passage en 2010 du taux de cofinancement des aides européennes de 55 à 75 % produisent encore leurs effets en 2011. De plus, un report important de l'année 2009 sur 2010 expliquait des données nationales anormalement élevées pour l'année 2010.

Ces crédits financent le solde du dispositif PHAE du règlement de développement rural 2000-06 et du dispositif du règlement de développement rural 2007-2013.

En 2011, le dispositif PHAE n'est ouvert pour les engagements qu'aux nouveaux agriculteurs ayant obtenu les aides nationales à l'installation et aux entités collectives souhaitant engager de nouvelles surfaces.

#### • Baisse des crédits des contrats d'agriculture durable (CAD)

Les CAD diminuent de 24,1 millions pour atteindre 12,2 millions. Ce dispositif s'achève avec ces derniers paiements en 2011.

#### • Forte augmentation des financements liés à la mesure MAE rotationnelle

Les crédits dédiées à la mesure rotationnelle sont en forte augmentation : ils passent de 2,9 à 69,8 millions. Les crédits européens et nationaux augmentent dans cette même proportion. Le dispositif a été relancé en 2010 : les crédits financent le solde des dossiers souscrits avant 2008 et l'annuité 2011 des dossiers souscrits en 2010. Ce dispositif n'est pas ouvert à de nouveaux entrants en 2011 après un volume élevé de contractualisation en 2010, qui porte sur la période 2010-15.

### 1.2.5- Importante hausse des soutiens à l'aménagement et la protection de l'espace rural, en particulier à l'agriculture biologique

Les concours publics pour l'aménagement et la protection de l'espace rural augmentent de 47,4 % pour s'établir à 182,4 millions. Ce sont les crédits européens qui sont surtout responsables de cette hausse, puisqu'ils croissent de 132 % (+55,8 millions), tandis que les crédits nationaux augmentent de 4 %.

Ce taux d'augmentation élevé est largement corrélé à celui des crédits correspondant à la conversion à l'agriculture biologique, qui sont multipliés par plus de trois : ils passent de 13 à 49 millions. Ce haut niveau de paiement s'explique par des engagements exceptionnellement élevés en 2010 pour répondre à la forte demande : ils ont concerné 138 836 hectares alors qu'en 2009, les surfaces engagées s'élevaient à 51 271 hectares. Par ailleurs, ces engagements de 2010 ont été intégralement payés en 2011 en une seule fois, alors que ceux relevant des autres financeurs ont été contractualisés sur cinq années.

En 2011, l'aide à la conversion à l'agriculture biologique est transférée sur le 1er pilier et bénéficie d'un soutien spécifique au titre de l'article 68 à l'instar de la mesure de maintien en agriculture biologique qui avait basculé dans ce régime en 2010.

Le soutien spécifique pour la conversion à l'agriculture biologique n'est pas mis en œuvre en Corse où la mesure agroenvironnementale

"Conversion à l'agriculture biologique" du Plan de Développement Rural de la Corse reste ouverte.

Un autre facteur de croissance des crédits liés à l'aménagement et la protection de l'espace rural correspond à la montée en puissance de l'axe 3 et de Leader avec le développement de la phase opérationnelle des groupes d'action locale, qui se sont constitués les premières années de la nouvelle programmation du PDRH. Ces crédits quasiment exclusivement européens sont multipliés par deux et demi pour atteindre 29,6 millions.

Il est à noter que les subventions pour les pôles d'excellence rurale diminuent de 24 % pour se porter à 32,8 millions, marquant ainsi la fin du financement au titre du premier appel à projet alors que le deuxième est en cours.

### 1.2.6- Hausse des dépenses de transformation et commercialisation des produits agricoles

Après une augmentation déjà très forte en 2010 (+22,1 millions), les concours publics en faveur de la transformation et la commercialisation des produits agricoles atteignent 40,1 millions en 2011, soit une hausse de 56 %.

Le Fonds Stratégique d'Investissement dans les Industries Agro-alimentaires (FISIAA), après la hausse exponentielle de 2010, enregistre une baisse de 20 %. Cela est lié au rythme d'avancement des projets, qui sont pluriannuels.

Les investissements agroalimentaires dans le cadre du PDRH connaissent à l'inverse une forte croissance (+78 %) et, contrairement au FISIAA, ne ciblent que les petites et moyennes entreprises. Ces crédits sont communautaires à 87 %. La contrepartie nationale est souvent accordée par les collectivités territoriales et concernent des investissements qui induisent un délai parfois important entre l'engagement (au début de la nouvelle programmation du PDRH) et le paiement.

### 1.2.7- Diminution des dépenses en faveur du secteur du cheval

Les concours publics pour les activités hippiques enregistrent une baisse de 6,2 % (-3,1 millions).

La dotation à l'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public né en 2010 de la fusion entre les Haras Nationaux et l'Ecole nationale d'équitation, passe de 42,1 millions en 2010 à 40,6 millions en 2011, en raison de la mise en œuvre du plan de réduction des effectifs et de la diminution des dépenses de fonctionnement qui accompagne le recentrage de l'activité de l'établissement.

## 1.3- Diminution des aides relatives à la sécurité des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux, 230,8 millions, diminuent de 38 %.

La contribution au service public de l'équarrissage (SPE) et à l'élimination des farines animales, 80,2 millions, recule de 30 % en raison de la réduction du périmètre du marché dans le cadre de la libéralisation du service de l'équarrissage. Si le financement du traitement des cadavres d'animaux dans les exploitations agricoles revient en totalité aux filières, il appartient à l'Etat d'apurer la dette affichée par le service public qui a pris fin en 2009, ainsi que de financer le service public résiduel. Néanmoins, les négociations sur la dette ont retardé le paiement de 2011 à 2012 du solde qui s'élève à 9,5 millions.

Le montant versé au titre de la contribution au SPE en 2011 correspond à la fois à la subvention de l'Etat et au produit de la taxe d'abattage reversé à l'association de la filière des éleveurs de ruminants. En année courante, la subvention de l'Etat qui couvre le besoin au titre du service public de l'équarrissage dans les DOM et les cas relevant de l'intérêt général en métropole s'élève à environ 4 millions.

Les aides versées pour l'élimination des farines animales, qui étaient encore de 17,7 millions en 2010, ont quasiment disparu suite à la destruction des stocks.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (150,6 millions) baissent de 41 % par rapport à celles de 2010. Les indemnités d'abattage s'élèvent à 20,6 millions dont 14,1 au titre de la tuberculose bovine et sont en diminution pour toutes les maladies animales. Ces indemnités des éleveurs sont versées suite à un abattage total ou partiel d'un troupeau dans le cas de la reconnaissance par un expert d'un foyer d'une maladie réglementée par le code rural et de la pêche maritime.

Les autres aides de lutte contre les maladies animales représentent 92 millions soit une baisse de 31 % par rapport à 2010 qui découle de la suppression des aides à la vaccination contre la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) en 2011. Un fonds de concours européen de 29,6 millions a permis de rembourser à FAM une partie de la dette liée à la vaccination contre la FCO.

Les soutiens concernant les risques liés aux aliments (hors abattage) baissent de 2% par rapport à ceux de 2010 avec 13,8 millions de dépense.

Les aides destinées à la protection des végétaux (24 millions) augmentent de 6 % par rapport à celles de 2010 du fait de la recrudescence d'organismes nuisibles (chrysomèle du maïs, ralstonia, sharka...).

Le ministère en charge de l'agriculture assure l'indemnisation des mesures de lutte obligatoire (arrachage, traitements phytosanitaires) contre les maladies des végétaux en complément des cotisations levées par les professionnels. Ainsi, 3,3 millions ont-ils été versés aux exploitants agricoles au titre de la lutte contre la chrysome du maïs, et 3,4 millions aux producteurs de fruits et légumes au titre de la lutte contre la sharka.

Le périmètre des aides destinées à la protection des végétaux a évolué du fait du rattachement des dépenses liées au laboratoire national de la protection des végétaux (2,6 millions en 2010) à la subvention pour charge de service public versée à l'Agence Nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). L'intégration du LNPV à l'Anses s'inscrit dans la logique de la séparation de l'évaluation et de la gestion des risques.

Les aides pour la promotion des modes de production respectueux de l'environnement se maintiennent au même niveau qu'en 2010 autour de 1,6 million.

## 2- La forêt : des soutiens en baisse avec la fin des crédits pour la tempête 1999 et la diminution des aides post tempête Klaus

Les soutiens au secteur forestier baissent de 105 millions (-22 %) en raison notamment de la fin des aides au transport et au stockage du bois, suite à la tempête Klaus, qui se sont élevées à 59 millions en 2010.

Les mesures forestières des plans de développement rural (PDR) représentent en 2011, 54,9 millions (14 % des crédits du secteur forestier) : elles diminuent de 20 % par rapport à 2010. Les crédits forestiers du PDRH enregistrent une baisse de 23 % pour s'élever à 49,1 millions en 2011, alors que les premiers paiements au titre des PDR de la Martinique et de la Réunion ont eu lieu. Les crédits du secteur forestier du PDR de la Corse sont multipliés par deux.

Les aides pour le développement économique de la filière bois continuent de baisser, de manière beaucoup plus importante qu'en 2010 (-59 %) pour atteindre 42,8 millions en 2011. La quasi totalité de cette baisse porte sur les aides à la filière forestière mises en œuvre dans le cadre de la tempête Klaus.

Les concours publics pour la gestion du patrimoine forestier public (167,8 millions) baissent de 18 % (-37 millions).

Le versement compensateur à l'ONF se maintient à 144 millions. La participation de l'Etat au financement de l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles des personnels fonctionnaires de l'ONF passe de 58,5 millions en

2010 à 23,7 millions en 2011. En 2010, 18,6 millions avait été prévus en projet de loi de finance, auxquels sont venues s'ajouter deux subventions exceptionnelles d'un total de 39,8 millions afin de soutenir l'équilibre financier du budget de l'ONF confronté à une importante baisse de ses recettes suite à la dégradation de la conjoncture économique mondiale. Ce montant est en fait la somme des subventions exceptionnelles de 2010 et de 2011, la subvention exceptionnelle de 2011 ayant été versée en 2010.

Les concours publics pour l'amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée (129,5 millions) sont en baisse de 6,4 millions en 2011 (-5 %). Les crédits communautaires et les crédits nationaux connaissent des variations très importantes mais en sens contraire : alors que les crédits nationaux font plus que doubler, les crédits communautaires baissent de 75 %. Cela est dû à un fonds de concours exceptionnel en 2010 lié à la tempête Klaus de 58 millions non reconduit en 2011. L'enveloppe, hors fonds de concours, dédiée à la reconstitution des forêts suite à la tempête Klaus est cependant renforcée et passe de 64,4 à 73,2 millions. A l'inverse la mesure de reconstitution des forêts suite à la tempête de 1999 (Plan chablis) du PDRH baisse de 43 % pour atteindre 19 millions, marquant la fin progressive de ce plan de nettoyage et de boisement engagé sur dix ans.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF), issu de la fusion du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) voit sa subvention pour charge de service public baisser de 23 % pour s'établir à 13,7 millions.

Les aides en faveur de la prévention des risques et de la protection de la forêt se maintiennent à 39 millions. Dans le cadre du PDR de la Réunion, un versement d'aide européenne de 2,4 millions intervient pour la première fois en faveur de la préservation des espaces naturels et forestiers pour la protection.

## 3- Augmentation modérée des dépenses liées à l'enseignement et à la recherche

Les crédits dédiés à l'enseignement et la recherche agricoles connaissent une croissance modérée (+1,8 %) en 2011. Ils représentent 15 % des soutiens publics hors protection sociale et sont constitués quasiment exclusivement de crédits nationaux.

Ces financements sont répartis entre :

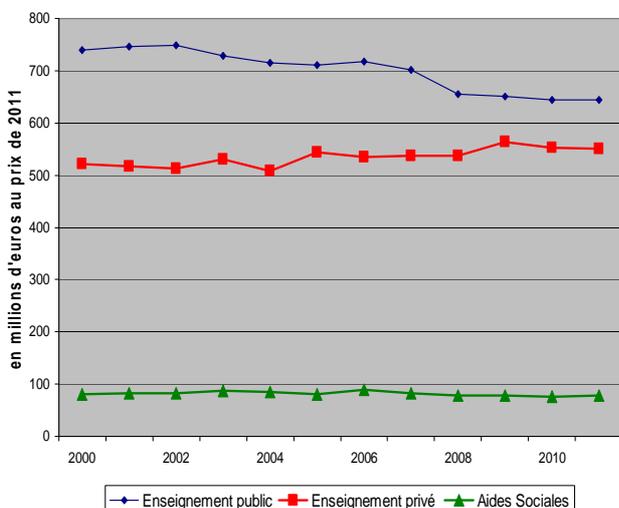
- les trois pôles d'enseignement (technique, supérieur et formation), qui totalisent 1,57 milliard;
- le pôle recherche (830 millions).

Les dépenses du pôle enseignement supérieur ainsi que celles du pôle enseignement technique connaissent des évolutions mineures : respectivement +0,1 % et +1,2 %. Le pôle recherche

affiche une hausse de 2,6 % de ses crédits (+21 millions) et le pôle apprentissage/formation, une hausse de 17,9 % pour s'établir à 32,2 millions en 2011.

### 3.1- Légère augmentation des crédits consacrés à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2010-11, l'enseignement technique agricole a accueilli 173 284 élèves (effectif hors jeunes en pré-apprentissage), ce qui équivaut à une hausse de 1,4 % des effectifs. Ceux de l'enseignement public s'élèvent à 62 967 élèves, soit une hausse de 0,9 % par rapport à 2010. Les effectifs de l'enseignement privé augmentent de 1,7 % (de 108 454 élèves en 2010 à 110 317 en 2011).



Graphique 6 : Evolution des concours publics à l'enseignement technique. Source: Concours publics à l'agriculture 2011 définitifs. MAAAF / SAFSL / SDABC, 2012.

Pour l'enseignement public, ces données sont en rupture avec la tendance des années antérieures marquées par une baisse continue des effectifs depuis 2006. La part de l'enseignement public se maintient à 36 % (contre 40 % en 1999).

Les crédits de l'enseignement technique (1,27 milliard) augmentent de 1,2 %.

Dans l'enseignement privé, si les crédits de fonctionnement connaissent une hausse de 1,5 % (+5,3 millions), les crédits destinés au paiement des salaires diminuent de 0,9 millions, soit une baisse de 0,5 %.

Dans l'enseignement public, les crédits de fonctionnement et d'investissement augmentent légèrement (+0,9 %) pour s'élever à 40,5 millions en 2011, et la masse salariale augmente de 0,4 %, pour s'établir à 425,4 millions (604,46 millions avec le compte d'affectation spécial dédié aux pensions). Cette dotation est en augmentation en raison des mesures générales et des mesures catégorielles mises en œuvre en 2011.

Les moyens communs aux deux formes d'enseignement que sont l'organisation et la gestion des examens, l'inspection et le fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole augmentent de 3,8 % et atteignent 5,2 millions.

La subvention pour l'enseignement agricole privé du temps plein (146,1 millions) est en hausse de 6 % du fait de l'augmentation du nombre d'élèves, qui est un critère de détermination de la subvention.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (76,9 millions) sont en augmentation de 1,6 % par rapport à 2010. Les bourses sur critères sociaux représentent 73,7 millions (73,3 millions en 2010). Le niveau de la dépense résulte du nombre d'élèves de l'enseignement technique agricole, public et privé, remplissant les conditions d'accès aux différents dispositifs d'aide que sont les bourses sur critères sociaux, les primes attribuées selon les niveaux de scolarité et les aides particulières permettant de répondre à des situations exceptionnelles.

Le fonds social lycéen qui représente 3,2 millions vise à aider 7 132 familles avec une aide moyenne stabilisée à hauteur de 188 euros par famille. Il intègre également une enveloppe destinée à l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

### 3.2- Hausse des soutiens à la formation professionnelle

Les soutiens publics à la formation professionnelle sont en hausse : ils passent de 27,3 millions en 2010 à 32,2 millions en 2011 (+17,9 %).

Cette croissance est pour l'essentiel liée à l'augmentation de 51 % des actions de formation professionnelle financées dans le cadre des Plans de Développement Ruraux sur crédit communautaire.

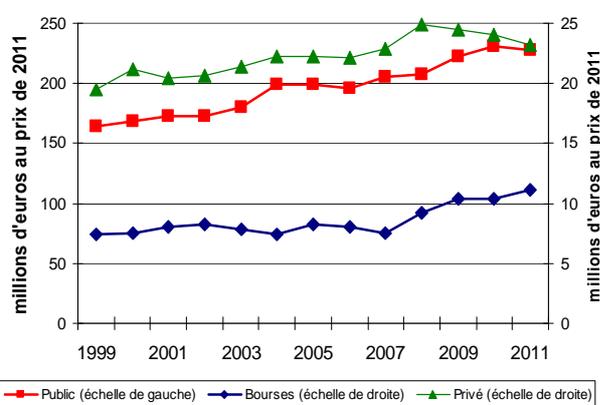
Les dépenses liées aux stages à l'installation diminuent de 45 %, le parcours professionnel personnalisé (PPP) se substituant au stage de six mois et au stage préparatoire à l'installation.

Les crédits relatifs aux centres de formation d'apprentis (CFA) et aux centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) qui correspondent aux charges de pensions pour les emplois gagés sont relativement stables à 9,9 millions.

### 3.3- Stabilité des concours publics à l'enseignement supérieur

Les concours publics pour l'enseignement supérieur se maintiennent quasiment à leur niveau de 2010 à 261,8 millions en 2011 (+0,1 %).

L'enseignement supérieur long agronomique, vétérinaire et du paysage est constitué par un réseau de 20 établissements (13 établissements publics et 7 établissements privés sous contrats avec l'Etat) qui assurent la formation de 16 217 étudiants en 2011 (en progression de 5,7% par rapport à 2010). 63 % de ces étudiants sont en établissement public, et 37 % dans un établissement privé.



Graphique 7 : Evolution des concours publics à l'enseignement supérieur Source: Concours publics à l'agriculture 2011 définitifs. MAAAF / SAFSL/SDABC, 2012.

Une subvention pour charges de services publics est versée aux établissements publics de l'enseignement supérieur agricole pour couvrir leur charges de fonctionnement et d'investissement ainsi que le CAS pensions des emplois gagés des établissements du supérieur. Cette subvention baisse de près de 14 % pour atteindre 45 millions, notamment du fait de l'achèvement d'opérations d'investissement (en 2010, vingt-deux opérations d'investissement avaient été financées hors contrats de plan Etat région et neuf nouvelles opérations avaient été lancées dans le cadre des contrats de plan Etat région).

Les dépenses de personnel de l'enseignement supérieur agricole augmentent pour leur part de 4 % pour s'élever à près de 178,8 millions (avec le CAS pension). Le plafond d'emplois en ETPT du programme 142 a été exécuté à hauteur de 100 % en 2011.

Les effectifs n'évoluent pas entre 2010 et 2011 conformément au principe de maintien des effectifs au sein de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » mais des plans de requalification pluriannuels sont à l'origine de cette augmentation. Les ratios de promotion et l'accès au corps de catégorie supérieure sont ainsi améliorés.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur privé se portent à 23,2 millions en 2011, soit une baisse de 2 % par rapport à 2010. Un nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur privé a été adopté en 2010, intégrant un volet de suivi de la performance sur la base d'objectifs. Une partie de la dotation financière (environ 16 % en 2011) dépend de l'atteinte des objectifs.

Les crédits destinés aux bourses progressent de 9 % (+0,9 million) pour atteindre un montant de 11,1 millions. Sont ainsi financées des bourses sur critères sociaux à hauteur de 10,4 millions (+0,9 million par rapport à 2010), bénéficiant à environ 4200 étudiants, et des bourses de coopération internationale à hauteur de 0,7 million. L'augmentation des crédits des bourses sur critères sociaux s'expliquent par de nouvelles mesures en matière d'aides aux étudiants, et en particulier la mise en place du versement d'un dixième mois de bourses.

Le ministère en charge de l'agriculture a mis en œuvre une politique d'ouverture sociale des établissements d'enseignement supérieur, coordonnée avec la politique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dès à présent, les établissements de l'enseignement supérieur agricole accueillent plus de 25% d'étudiants boursiers.

### 3.4- Hausse modérée des crédits de la recherche, du développement et du transfert de technologie

Les soutiens à la recherche, au développement et au transfert de technologie augmentent de 2,6 % (+21 millions).

Les crédits abondés par le ministère en charge de l'agriculture s'élèvent à 110,4 millions et progressent de 8,3 % par rapport à 2010. Ceux du ministère en charge de la recherche totalisent 719,5 millions (+1,8 %). Ils concernent l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour 654 millions (+1,6 %), l'institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA, ex-CEMAGREF) à hauteur de 55,8 millions (+2,1 %) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) pour 9,5 millions (+14 %).

Les moyens du ministère en charge de l'agriculture sont mobilisés en faveur de l'Anses (70 millions en 2011, soit +21 %), de l'IRSTEA (22,2 millions, soit -3,6 %), de l'INRA (1,6 millions, soit -59 %) et des Centres techniques ACTIA et ACTA (6,3 millions soit -12 %).

Sur la hausse totale de 21 millions des crédits consacrés à la recherche, 62 % bénéficie à l'Anses. Cette hausse vise à abonder le plan pluriannuel d'investissement de l'Agence (4,5 millions sont fléchés sur ce plan) et à prendre en compte le

transfert à l'Anses le 01 juillet 2011 du laboratoire national de protection des végétaux, devenu le laboratoire de la santé des végétaux (ce qui a occasionné une majoration des crédits de 8 millions).

millions), le ministère ayant procédé en 2011 à une réduction d'emplois (-653 ETP).

#### 4- Diminution des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère (hors programme 143 « Enseignement technique agricole » et programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »), de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-Mer (ODEADOM) mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière s'élèvent à 1,317 milliard marquant une baisse globale de 2,6 % par rapport à 2010.

Les dépenses de personnel et en fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (210,5 millions) diminuent de 1,1 %. Les dépenses de personnel cumulées de ces trois établissements (146,5 millions) augmentent de 2,3 %. Les dépenses de personnel de l'ASP augmentent de 1,2 % et celles de FranceAgriMer augmentent de 3 %.

La hausse des dépenses de personnel de l'ASP trouve son origine dans le surcoût lié à l'intégration dans la fonction publique des agents de cet opérateur. Ce surcoût est estimé à 4,9 millions.

La diminution de 60,6 ETPT (par rapport à l'exécution 2010) permet de compenser une partie du coût d'intégration dans la fonction publique des agents de l'ASP.

FranceAgriMer a respecté son plafond d'emploi : il rémunère 1 252 ETP, soit une réduction de 43 ETP par rapport à 2010. Comme pour l'ASP, les coûts de personnel augmentent sous l'effet de l'intégration des agents du statut commun dans le corps des fonctionnaires du ministère et du niveau plus élevé de leurs charges patronales (pension civile).

Les dépenses de fonctionnement des trois opérateurs totalisent 64 millions, contre 69,7 en 2010 (-8 %). Les frais de fonctionnement de l'ASP diminuent de 7,2 % et ceux de FAM de 8,9 %.

Les dépenses en personnel et en fonctionnement du ministère baissent de 2,9 % pour un total en 2011 de 1,1 milliard (-32,9 millions par rapport à 2010). Les moyens de fonctionnement (181,7 millions) baissent de 2,7 % (soit une baisse de 5,1 millions).

Les dépenses de personnel, de vacation et de pension du ministère diminuent de 2,9 % (-27,8

LES CONCOURS PUBLICS	2010	2011	2011 / 2010	Etat		UE	
				2011	2011 / 2010	2011	2011 / 2010
<b>AGRICULTURE ET TERRITOIRES RURAUX</b>	<b>12 213,6</b>	<b>11 905,6</b>	<b>-2,5%</b>	<b>2 166,2</b>	<b>-21%</b>	<b>9 739,4</b>	<b>3%</b>
<i>Marchés et revenus agricoles</i>	<b>10 349,4</b>	<b>9 933,3</b>	<b>-4,0%</b>	<b>1 188,2</b>	<b>-29%</b>	<b>8 745,2</b>	<b>1%</b>
<b>Régulation des marchés</b>	<b>441,4</b>	<b>447,7</b>	<b>1,4%</b>	<b>76,5</b>	<b>-63%</b>	<b>371,2</b>	<b>57%</b>
Restitutions à l'exportation	107,3	88,6	-17,5%	0,0		88,6	-17%
Dépenses d'intervention	75,9	84,2	11,0%	0,0		84,2	11%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	49,8	44,4	-11,0%	0,0		44,4	-11%
Autres aides (adaptation des filières, apurement et taxes)	208,4	230,5	10,6%	76,5	-63%	154,0	3766%
<b>Aides liées aux produits</b>	<b>1 041,9</b>	<b>1 037,8</b>	<b>-0,4%</b>	<b>197,4</b>	<b>-4%</b>	<b>840,4</b>	<b>1%</b>
PMTVA	662,4	733,2	10,7%	162,9	-2%	570,3	15%
PSBM	0,0	0,0	-106,2%	0,0		0,0	-106%
Prime à l'abattage	68,9	0,7	-99,0%	0,0		0,7	-99%
PBC	2,3	0,1	-97,0%	0,0		0,1	-97%
Aide à l'hectare COP	36,2	59,6	64,5%	0,0		59,6	65%
ADL	0,0	0,0	-100,0%	0,0		0,0	
Autres paiements directs liés aux produits	272,0	244,2	-10,2%	34,5	-15%	209,7	-9%
<b>Maîtrise de l'offre</b>	<b>95,7</b>	<b>99,1</b>	<b>3,6%</b>	<b>34,3</b>	<b>11%</b>	<b>64,8</b>	<b>0%</b>
Aide au retrait des terres gel	0,0	0,3		0,0		0,3	
Aide à la cessation d'activité laitière	30,5	34,0	11,7%	34,0	12%	0,0	
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	47,7	35,4	-25,7%	0,2	-36%	35,2	-26%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	17,5	29,4	67,9%	0,0		29,4	68%
<b>Paiements uniques et article 68</b>	<b>7 178,6</b>	<b>7 170,4</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0</b>		<b>7 170,4</b>	<b>0%</b>
Paiements uniques	6 880,4	6 890,0	0,1%	0,0		6 890,0	0%
Paiements article 68	298,2	280,4	-6,0%	0,0		280,4	-6%
<b>Organisation et modernisation des filières</b>	<b>219,7</b>	<b>211,8</b>	<b>-3,6%</b>	<b>28,6</b>	<b>-23%</b>	<b>183,2</b>	<b>0%</b>
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	124,5	142,5	14,4%	17,4	-16%	125,1	21%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	95,2	69,3	-27,2%	11,2	-32%	58,1	-26%
<b>Actions de promotion et qualité des produits</b>	<b>124,3</b>	<b>106,2</b>	<b>-14,5%</b>	<b>79,1</b>	<b>-2%</b>	<b>27,2</b>	<b>-37%</b>
<b>Aide alimentaire</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>0,0%</b>	<b>13,1</b>	<b>33%</b>	<b>87,8</b>	<b>-4%</b>
<b>Gestion des aléas de production et allègement des charges</b>	<b>1 146,9</b>	<b>759,4</b>	<b>-33,8%</b>	<b>759,2</b>	<b>-31%</b>	<b>0,2</b>	<b>-100%</b>
FNGRA, Bonification, prêts calamités, FAC et Agridiff	835,3	577,1	-30,9%	577,1	-31%	0,0	
Autres mesures	177,6	53,4	-69,9%	53,2	-59%	0,2	-100%
TIPP et TICGN	134,0	128,8	-3,9%	128,8	-4%	0,0	
<b>Développement rural</b>	<b>1 492,3</b>	<b>1 741,5</b>	<b>16,7%</b>	<b>789,1</b>	<b>7%</b>	<b>952,3</b>	<b>26%</b>
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	327,5	294,4	-10,1%	146,3	-18%	148,1	0%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	54,5	65,6	20,4%	64,8	23%	0,8	-53%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	555,4	582,7	4,9%	260,2	5%	322,5	5%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	354,5	528,4	49,1%	178,1	53%	350,2	47%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	123,7	182,4	47,4%	84,4	4%	98,0	132%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	25,7	40,1	56,1%	7,4	-5%	32,7	82%
Activités hippiques	51,0	47,9	-6,2%	47,9	-6%	0,0	
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>371,9</b>	<b>230,8</b>	<b>-37,9%</b>	<b>188,9</b>	<b>-46%</b>	<b>41,9</b>	<b>90%</b>
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	114,4	80,2	-29,9%	80,2	-30%	0,0	
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	257,5	150,6	-41,5%	108,7	-54%	41,9	90%
<b>FORET</b>	<b>484,2</b>	<b>379,1</b>	<b>-21,7%</b>	<b>347,4</b>	<b>-11%</b>	<b>31,7</b>	<b>-67%</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	103,8	42,8	-58,8%	37,2	-61%	5,6	-33%
Gestion du patrimoine forestier public	205,0	167,8	-18,2%	167,8	-18%	0,0	
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	135,9	129,5	-4,7%	108,5	110%	21,0	-75%
Prévention des risques et protection de la forêt	39,5	39,0	-1,3%	34,0	-8%	5,1	104%
<b>ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE</b>	<b>2 354,0</b>	<b>2 395,7</b>	<b>1,8%</b>	<b>2 378,9</b>	<b>2%</b>	<b>16,7</b>	<b>51%</b>
Enseignement technique	1 256,2	1 271,8	1,2%	1 271,7	1%	0,0	
Apprentissage, formation continue et autres	27,3	32,2	17,9%	15,5	-4%	16,7	51%
Enseignement supérieur	261,6	261,8	0,1%	261,8	0%	0,0	
Recherche, développement et transfert de technologie	808,9	829,9	2,6%	829,9	3%	0,0	
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>1 352,5</b>	<b>1 317,3</b>	<b>-2,6%</b>	<b>1 310,7</b>	<b>-3%</b>	<b>6,5</b>	<b>20%</b>
Personnel	1 096,1	1 071,5	-2,2%	1 069,4	-2%	2,1	-8%
Autres frais de fonctionnement	256,5	245,7	-4,2%	241,3	-5%	4,4	39%
<b>TOTAL</b>	<b>16 404,4</b>	<b>15 997,6</b>	<b>-2,5%</b>	<b>6 203,3</b>	<b>-9%</b>	<b>9 794,3</b>	<b>2%</b>

Tableau 1 : Evolution des concours publics à l'Agriculture entre les années 2010 et 2011 (en millions d'euros). Source: Concours publics à l'agriculture 2011 définitifs. MAAAF /SAFLS /SDABC, 2012.

CONCOURS (en millions d'euros)	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté
<b>agriculture et territoires ruraux</b>	<b>12 311,1</b>	<b>12 416,3</b>	<b>12 809,9</b>	<b>12 256,1</b>	<b>12 565,0</b>	<b>13 488,9</b>	<b>11 509,8</b>	<b>11 428,8</b>	<b>11 962,4</b>	<b>12 213,6</b>	<b>11 905,6</b>
<b>marchés et revenus agricoles</b>	<b>10 028,0</b>	<b>9 998,6</b>	<b>10 178,7</b>	<b>9 851,6</b>	<b>10 068,7</b>	<b>10 848,1</b>	<b>9 346,7</b>	<b>9 320,7</b>	<b>10 042,1</b>	<b>10 349,4</b>	<b>9 933,3</b>
régulation des marchés	2 016,1	1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 048,6	787,6	624,3	485,0	441,4	447,7
aides liées aux produits	6 941,9	7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 453,3	1 041,9	1 037,8
maîtrise de l'offre	585,9	570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	376,7	95,7	99,1
paiements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 170,4
organisation et modernisation des filières	128,9	186,6	150,7	179,7	136,2	180,4	94,5	122,2	99,7	219,7	211,8
actions de promotion et qualité des produits	119,5	108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	91,9	124,3	106,2
aide alimentaire	128,2	94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	114,4	100,9	100,9
gestion des aléas de production et allègement des charges	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	683,4	1 146,9	759,4
<b>développement rural</b>	<b>1 863,6</b>	<b>1 985,7</b>	<b>2 232,0</b>	<b>2 108,9</b>	<b>2 228,2</b>	<b>2 240,4</b>	<b>1 808,3</b>	<b>1 678,5</b>	<b>1 486,2</b>	<b>1 492,3</b>	<b>1 741,5</b>
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	366,6	394,4	489,3	377,3	458,2	464,4	524,2	503,0	358,8	327,5	294,4
cessation d'activité en agriculture	145,7	119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	81,9	54,5	65,6
compensation de handicaps naturels	424,5	448,5	461,7	489,2	527,5	516,4	535,0	517,6	524,4	555,4	582,7
mesures agro-environnementales	327,3	457,7	602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	373,0	354,5	528,4
aménagement et protection de l'espace rural	393,5	362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	52,1	88,8	123,7	182,4
transformation et commercialisation des produits agricoles	60,0	74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,6	3,6	25,7	40,1
activités hippiques	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,9
<b>sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>419,5</b>	<b>431,9</b>	<b>399,3</b>	<b>295,5</b>	<b>268,1</b>	<b>400,5</b>	<b>354,8</b>	<b>429,6</b>	<b>434,1</b>	<b>371,9</b>	<b>230,8</b>
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	80,2
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	(0,7)	19,0	37,2	29,7	38,7	207,2	177,6	247,7	249,0	257,5	150,6
<b>Forêt</b>	<b>223,6</b>	<b>243,6</b>	<b>225,1</b>	<b>231,5</b>	<b>353,5</b>	<b>351,0</b>	<b>376,1</b>	<b>375,0</b>	<b>431,4</b>	<b>484,2</b>	<b>379,1</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	223,5	242,8	223,8	229,7	62,0	29,3	47,2	42,5	112,4	103,8	42,8
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	151,1	162,8	165,6	180,4	192,9	205,0	167,8
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,1	0,8	1,3	1,4	101,4	106,5	109,9	98,2	85,2	135,9	129,5
Prévention des risques et protection de la forêt	0,0	0,0	0,0	0,4	39,0	52,4	53,4	53,9	40,9	39,5	39,0
<b>Enseignement et recherche</b>	<b>360,6</b>	<b>359,4</b>	<b>414,1</b>	<b>421,7</b>	<b>1 506,0</b>	<b>2 187,4</b>	<b>2 246,0</b>	<b>2 286,0</b>	<b>2 347,8</b>	<b>2 354,0</b>	<b>2 395,7</b>
Enseignement technique	133,1	140,0	143,3	146,9	1 205,7	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,7	1 256,2	1 271,8
Apprentissage, formation continue et autres	0,5	1,0	3,1	2,7	14,4	21,0	20,5	19,7	22,3	27,3	32,2
Enseignement supérieur	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	261,8
Recherche, développement et transfert de technologie	59,2	46,7	85,3	69,1	78,7	721,7	752,3	798,8	810,4	808,9	829,9
<b>Service généraux</b>	<b>1 228,5</b>	<b>1 237,6</b>	<b>1 268,2</b>	<b>1 256,2</b>	<b>1 319,7</b>	<b>1 402,0</b>	<b>1 404,5</b>	<b>1 413,9</b>	<b>1 347,8</b>	<b>1 352,5</b>	<b>1 317,3</b>
Personnel	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 090,3	1 096,1	1 071,5
Autres frais de fonctionnement	300,1	256,0	263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	257,4	256,5	245,7
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>	<b>14 123,9</b>	<b>14 256,8</b>	<b>14 717,3</b>	<b>14 165,5</b>	<b>15 744,2</b>	<b>17 429,3</b>	<b>15 536,4</b>	<b>15 503,7</b>	<b>16 089,4</b>	<b>16 404,4</b>	<b>15 997,6</b>
dont: financements européens	9 646,9	9 940,6	10 291,7	10 064,4	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,7	9 605,1	9 570,2	9 794,3
dont: financements nationaux	4 477,0	4 316,2	4 425,6	4 101,1	5 329,5	6 277,2	6 101,8	6 131,0	6 484,3	6 834,1	6 203,3

Tableau 2 : Evolution des concours publics nationaux et communautaires à l'Agriculture entre les années 2001 et 2011 (en millions d'euros). Source: Concours publics à l'agriculture 2011 définitifs. MAAAF /SAFLS /SDABC, 2012.

CONCOURS (en millions d'euros)	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté
<b>agriculture et territoires ruraux</b>	<b>2 709,7</b>	<b>2 532,6</b>	<b>2 589,9</b>	<b>2 260,1</b>	<b>2 205,7</b>	<b>2 401,1</b>	<b>2 146,0</b>	<b>2 118,5</b>	<b>2 404,3</b>	<b>2 755,1</b>	<b>2 166,2</b>
<b>marchés et revenus agricoles</b>	<b>1 052,1</b>	<b>865,6</b>	<b>915,4</b>	<b>841,8</b>	<b>829,2</b>	<b>1 036,1</b>	<b>873,5</b>	<b>839,9</b>	<b>1 243,2</b>	<b>1 667,6</b>	<b>1 188,2</b>
régulation des marchés	256,1	261,6	124,1	164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	144,1	204,4	76,5
aides liées aux produits	405,2	336,8	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	264,2	206,7	197,4
maîtrise de l'offre	22,7	16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,7	30,9	34,3
paiements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
organisation et modernisation des filières	92,2	82,6	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	38,4	37,3	28,6
actions de promotion et qualité des produits	115,0	105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	65,4	80,8	79,1
aide alimentaire	53,4	17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	21,9	9,8	13,1
gestion des aléas de production et allègement des charges	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	682,4	1 097,6	759,2
<b>développement rural</b>	<b>1 238,1</b>	<b>1 254,3</b>	<b>1 313,0</b>	<b>1 152,8</b>	<b>1 134,1</b>	<b>993,8</b>	<b>943,7</b>	<b>919,2</b>	<b>820,2</b>	<b>737,6</b>	<b>789,1</b>
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	263,6	244,2	340,0	235,7	287,5	308,3	345,5	305,1	203,5	179,3	146,3
cessation d'activité en agriculture	122,2	104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	78,6	52,8	64,8
compensation de handicaps naturels	210,5	228,9	231,2	244,7	264,7	254,7	239,5	233,1	234,7	248,5	260,2
mesures agro-environnementales	176,9	253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	168,6	116,7	178,1
aménagement et protection de l'espace rural	266,6	262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	78,9	81,5	84,4
transformation et commercialisation des produits agricoles	52,2	32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,3	7,8	7,4
activités hippiques	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,9
<b>sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>419,5</b>	<b>412,8</b>	<b>361,5</b>	<b>265,5</b>	<b>242,4</b>	<b>371,2</b>	<b>328,9</b>	<b>359,4</b>	<b>340,9</b>	<b>349,9</b>	<b>188,9</b>
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	80,2
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	(0,7)	(0,1)	(0,5)	(0,3)	13,0	177,9	151,7	177,5	155,7	235,4	108,7
<b>Forêt</b>	<b>178,4</b>	<b>192,1</b>	<b>165,7</b>	<b>168,6</b>	<b>302,9</b>	<b>291,9</b>	<b>309,6</b>	<b>317,2</b>	<b>393,5</b>	<b>389,0</b>	<b>347,4</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	178,4	192,1	165,7	168,6	46,9	26,6	43,6	35,7	107,6	95,4	37,2
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	151,1	153,5	157,9	180,4	192,9	205,0	167,8
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	0,0	0,0	0,0	68,3	62,9	59,4	61,6	53,6	51,6	108,5
Prévention des risques et protection de la forêt	0,0	0,0	0,0	0,0	36,6	48,9	48,7	39,4	39,4	37,1	34,0
<b>Enseignement et recherche</b>	<b>360,1</b>	<b>358,4</b>	<b>411,1</b>	<b>419,0</b>	<b>1 503,3</b>	<b>2 184,4</b>	<b>2 244,4</b>	<b>2 283,5</b>	<b>2 342,3</b>	<b>2 342,9</b>	<b>2 378,9</b>
Enseignement technique	133,1	140,0	143,3	146,9	1 205,7	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,5	1 256,2	1 271,7
Apprentissage, formation continue et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	11,7	18,0	18,9	17,2	17,0	16,2	15,5
Enseignement supérieur	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	261,8
Recherche, développement et transfert de technologie	59,2	46,7	85,3	69,1	78,7	721,7	752,3	798,8	810,4	808,9	829,9
<b>Service généraux</b>	<b>1 228,8</b>	<b>1 233,0</b>	<b>1 258,9</b>	<b>1 253,4</b>	<b>1 317,6</b>	<b>1 399,7</b>	<b>1 401,8</b>	<b>1 411,7</b>	<b>1 344,2</b>	<b>1 347,1</b>	<b>1 310,7</b>
Personnel	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 088,9	1 093,8	1 069,4
Autres frais de fonctionnement	300,4	251,4	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	255,3	253,3	241,3
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>	<b>4 477,0</b>	<b>4 316,2</b>	<b>4 425,6</b>	<b>4 101,1</b>	<b>5 329,5</b>	<b>6 277,2</b>	<b>6 101,8</b>	<b>6 131,0</b>	<b>6 484,3</b>	<b>6 834,1</b>	<b>6 203,3</b>

Tableau 3 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget NATIONAL entre les années 2001 et 2011 (en millions d'euros). Source: Concours publics à l'agriculture 2011 définitifs. MAAAF /SAFLS /SDABC, 2012.

CONCOURS (en millions d'euros)	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté
<b>agriculture et territoires ruraux</b>	<b>9 601,5</b>	<b>9 883,6</b>	<b>10 220,0</b>	<b>9 996,0</b>	<b>10 359,3</b>	<b>11 087,8</b>	<b>9 363,8</b>	<b>9 310,3</b>	<b>9 558,1</b>	<b>9 458,5</b>	<b>9 739,4</b>
<b>marchés et revenus agricoles</b>	<b>8 975,9</b>	<b>9 133,0</b>	<b>9 263,3</b>	<b>9 009,8</b>	<b>9 239,5</b>	<b>9 811,9</b>	<b>8 473,3</b>	<b>8 480,8</b>	<b>8 798,8</b>	<b>8 681,8</b>	<b>8 745,2</b>
régulation des marchés	1 759,9	1 708,4	1 585,8	1 173,5	1 059,9	830,6	534,5	491,5	340,9	237,0	371,2
aides liées aux produits	6 536,7	6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 189,1	835,2	840,4
maîtrise de l'offre	563,2	553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	350,0	64,8	64,8
paiements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 170,4
organisation et modernisation des filières	36,7	104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	60,9	60,2	61,2	182,4	183,2
actions de promotion et qualité des produits	4,5	3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	26,5	43,5	27,2
aide alimentaire	74,9	77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	92,5	91,1	87,8
gestion des aléas de production et allègement des charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	49,2	0,2
<b>développement rural</b>	<b>625,5</b>	<b>731,4</b>	<b>919,0</b>	<b>956,2</b>	<b>1 094,1</b>	<b>1 246,6</b>	<b>864,7</b>	<b>759,3</b>	<b>666,0</b>	<b>754,7</b>	<b>952,3</b>
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	103,0	150,1	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	155,3	148,2	148,1
cessation d'activité en agriculture	23,5	14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	3,3	1,7	0,8
compensation de handicaps naturels	214,0	219,6	230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	289,8	306,9	322,5
mesures agro-environnementales	150,4	204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	204,4	237,7	350,2
aménagement et protection de l'espace rural	126,9	99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,6	9,9	42,2	98,0
transformation et commercialisation des produits agricoles	7,8	42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,5	3,3	17,9	32,7
activités hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>0,0</b>	<b>19,1</b>	<b>37,8</b>	<b>30,1</b>	<b>25,6</b>	<b>29,3</b>	<b>25,9</b>	<b>70,2</b>	<b>93,2</b>	<b>22,1</b>	<b>41,9</b>
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	0,0	19,1	37,8	30,1	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9
<b>Forêt</b>	<b>45,2</b>	<b>51,4</b>	<b>59,4</b>	<b>62,9</b>	<b>50,7</b>	<b>59,1</b>	<b>66,5</b>	<b>57,8</b>	<b>37,9</b>	<b>95,2</b>	<b>31,7</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	45,1	50,7	58,1	61,1	15,2	2,8	3,6	6,8	4,8	8,4	5,6
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,1	0,8	1,3	1,4	33,1	43,7	50,5	36,6	31,6	84,3	21,0
Prévention des risques et protection de la forêt	0,0	0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7	14,5	1,6	2,5	5,1
<b>Enseignement et recherche</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,5</b>	<b>5,5</b>	<b>11,1</b>	<b>16,7</b>
Enseignement technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Apprentissage, formation continue et autres	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,3	11,1	16,7
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Service généraux</b>	<b>(0,3)</b>	<b>4,6</b>	<b>9,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,7</b>	<b>2,1</b>	<b>3,6</b>	<b>5,5</b>	<b>6,5</b>
Personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	2,3	2,1
Autres frais de fonctionnement	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,2	3,2	4,4
<b>TOTAL DES CONCOURS</b>	<b>9 646,9</b>	<b>9 940,6</b>	<b>10 291,7</b>	<b>10 064,4</b>	<b>10 414,7</b>	<b>11 152,1</b>	<b>9 434,6</b>	<b>9 372,7</b>	<b>9 605,1</b>	<b>9 570,2</b>	<b>9 794,3</b>

Tableau 4 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget EUROPEEN entre les années 2001 et 2011 (en millions d'euros). Source: Concours publics à l'agriculture 2011 définitifs. MAAAF /SAFLS /SDABC, 2012.

## Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAAF), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAAF, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAA, dépenses du budget de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements (à l'exception de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse Centrale de Réassurance pour lesquelles ce sont les délégations de crédit à ces organismes qui sont comptabilisées). En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux et certaines aides sociales (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAAF en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles sont issues de chorus au 31 décembre de l'année considérée. On ne retient cependant pas les

dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'agence de services et de paiement (ASP). A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés en 2007 par le FEAGA et le FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

## **1. Agriculture et territoires ruraux**

### **11. Marchés et revenus agricoles**

- 111. Régulation des marchés
- 112. Aides liées aux produits
- 113. Maîtrise de l'offre
- 114. Paiements uniques et article 68
- 115. Organisation et modernisation des filières
- 116. Promotion et qualité des produits
- 117. Aide alimentaire
- 118. Gestion des aléas de production et allègement des charges

### **12. Développement rural**

### **13. Sécurité sanitaire**

## **2. Forêt**

## **3. Enseignement et recherche**

## **4. Services généraux**